



## **Publication au Bulletin officiel**

Madame, Monsieur,

Nous vous remercions d'éditer dans le prochain No. du Bulletin officiel, l'avis suivant :

---

### **COMMUNE DE BAGNES**

**En application des art. 3 LCR, 107 OSR et 232 LR, l'Administration Communale de Bagnes soumet à l'enquête publique la signalisation suivante :**

Bruson : Axe Valbord (Bruson) – La Côt (Mayens-de-Bruson) durant la saison hivernale

1. Introduction de 2 signaux OSR n° 2.50 Interdiction de stationner accompagnés des plaques complémentaires 5.03 longueur du tronçon « 3,2 km » et « excepté avec vignette » depuis le lieu dit « La Dziette » jusqu'en aval du lieu dit « La Pleyeuse ».
2. Introduction de 2 signaux OSR n° 2.50 Interdiction de stationner accompagnés des plaques complémentaires 5.03 longueur du tronçon « 1,3 km » et « excepté avec vignette » du lieu dit « La Pleyeuse » jusqu'en aval du lieu dit « La Côt».
3. Introduction de 2 signaux OSR n° 2.50 Interdiction de stationner sur les deux côtés de la route en aval du parking de « La Côt».

Les plans peuvent être consultés au bureau de la police municipale du Châble pendant les heures d'ouverture.

**Les oppositions ou les remarques éventuelles sont à adresser dans les 30 jours à l'Administration Communale de Bagnes, Police municipale, Route de Clouchèvre 30, 1934 Le Châble, dès la parution du présent avis**

Bagnes, le 20.11.2015

**L'Administration communale**

---

Nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, nos salutations distinguées.

**Police municipale de Bagnes  
Agt. Farquet J-P.**